



EXTRAIT DU REGISTRE...  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
BAYONNE

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 31 - PATRIMOINE - BAYONNE.  
AMENAGEMENT DU POLE UNIVERSITAIRE DE LA NIVE A BAYONNE. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS N° 5, 12, 15, 16 et 18.

Monsieur POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 avril 2003, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement des phases opérationnelles pour l'aménagement du Pôle Universitaire de la Nive à Bayonne.

Par délibération du 25 juin 2004, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à une équipe pluridisciplinaire ayant pour mandataire le cabinet d'architecte Antoine STINCO à Paris.

Vingt et un marchés de travaux ont ainsi été conclus et attribués pour un montant de 14 459 975,01 € H.T. Les travaux d'aménagement et de construction ont été engagés le 02 octobre 2006. L'accueil des premiers étudiants est programmé pour la prochaine rentrée universitaire du 1er septembre 2008.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

28 JUIL. 2008

Affiché le

28 JUIL. 2008



P/Le Président,  
Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

Par délibération en date du 03 novembre 2006, le Conseil Communautaire a validé la prise en compte d'options qualitatives et fonctionnelles qui avaient été chiffrées lors de la consultation initiale ; un avenant n° 1 au marché des lots n° 1, 7, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 20 et 21 a été établi. Le montant total des marchés de travaux a ainsi été porté à 14 084 486,97 € H.T.

Par décision du Bureau Communautaire en date du 14 janvier 2008, la passation d'un avenant n° 1 avec les titulaires des lots 4 et 5 et d'un avenant n° 2 avec les titulaires des lots 12, 15, 16 et 18 a été validée ; ainsi ont été pris en compte des adaptations sollicitées par les futurs utilisateurs ainsi que des travaux complémentaires liés à de nouvelles contraintes de sécurité et d'accessibilité ou à des souhaits émis par l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte du Secteur Sauvegardé.

En phase de finition et de parachèvement des ouvrages, d'ultimes travaux liés à la mise en place d'équipements fonctionnels et d'éléments de confort pour les futurs usagers sont souhaités. De plus, le remplacement des clôtures grillagées par des éléments grilles à barreaudage, option plus en adéquation avec les composantes de ce site historique, est attendue.

Dans le cadre de la gestion financière du chantier, la prise en compte des adaptations doit s'effectuer dans le respect de l'enveloppe budgétaire affectée aux aléas et imprévus ; les aménagements connexes aux espaces publics sont réglés sur la ligne budgétaire de l'opération affectée aux « travaux extérieurs ».

Un tableau récapitulatif de suivi des plus et moins-values établi par lot et comprenant les engagements budgétaires de l'opération est annexé au présent rapport.

Les projets d'avenants n° 2 et n° 3 ont pour objet la prise en compte de l'augmentation de la masse des travaux supérieure à 5 %, dans le cadre des marchés conclus pour les lots 5, 12, 15, 16 et 18. Après notification des différents ordres de service et avenants n° 1, n° 2 et n° 3, le montant global de l'ensemble des 21 marchés de travaux serait porté à la somme de 15 022 153,43 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 22 juillet 2008, a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 2 avec le titulaire du lot 5 et des avenants n° 3 avec les titulaires des lots n° 12, 15, 16 et 18.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de valider la passation de ces avenants et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ